

Les Libéraux Préparent le Chapitre

juin 9, 2018

Pas tout le monde ne dort. Il y a en France quelqu'un qui surveille les préparatifs des libéraux en vue du prochain Chapitre général de la Fraternité Saint-Pie X. La Fraternité y aura encore, probablement pour la dernière fois, la possibilité de se lever, comme Mgr Lefebvre l'a fait, pour la défense de la foi catholique contre le concile Vatican II. Une personne, qu'importe son nom, a écrit sur le site *Fidélité catholique francophone* un excellent article dénonçant les funestes propos que le Secrétaire Général de la Fraternité, l'abbé Christian Thouvenot, a tenus au début de cette année lors d'une interview parue dans le bulletin de la Fraternité du District d'Allemagne. Ce qui suit doit beaucoup à cet article.

Commençons par les funestes propos en question : **« Il est vraisemblable que la question du statut de Prélature personnelle soit posée lors du Chapitre. Mais c'est le Supérieur général seul qui conduit la Fraternité et qui a la responsabilité des relations de la Tradition avec le Saint-Siège. Mgr Lefebvre, en 1988, avait tenu à bien préciser cet aspect »**. Ces propos sont funestes parce qu'ils correspondent à la vision de Menzingen, siège de la Fraternité où travaille l'Abbé Thouvenot. Il y prépare les membres et les sociétés amies de la Fraternité au Chapitre Général lors duquel Mgr Fellay voudrait arriver à faire dépendre de lui seul, et en toute légalité apparente, l'acceptation d'une Prélature personnelle offerte par Rome. Par ce stratagème, il mettrait fin, une fois pour toutes, à la capacité de la Fraternité de défendre la Foi en résistant au Novus Ordo et au Concile Vatican II. Propos funestes, en vérité, parce qu'ils sont ou ambigus ou erronés.

En premier lieu, le Supérieur Général n'est pas la seule personne à la tête de la Fraternité. Certes, les Statuts établis par Mgr Lefebvre stipulent que le Supérieur Général, une fois élu, est doté de pouvoirs considérables pour au moins 12 ans. Mgr Lefebvre voulait en effet que le Supérieur Général ait suffisamment de temps pour réaliser quelque chose sans être entravé comme lui-même le fut par les Pères du Saint-Esprit. Mais le Chapitre Général qui se réunit tous les six ou douze ans est au-dessus du Supérieur Général. C'est le Chapitre Général qui édicte les orientations que doit suivre le Supérieur Général. En théorie, le Chapitre Général de 2012 avait prévu que toute « normalisation canonique » nécessiterait un vote majoritaire du Chapitre. Mais, dans les faits, Mgr Fellay a déjà « normalisé » avec Rome les confessions, les ordinations et les mariages. Et voilà maintenant que le Secrétaire Général suggère que Mgr Fellay peut, tout seul, « normaliser » le reste sans que le Chapitre général ait son mot à dire ! Les quarante Capitulants de Juillet prochain ont-ils conscience de l'enjeu que révèle ce discours de Menzingen ? Sont-ils prêts à l'accepter ?

Deuxièmement, l'abbé Thouvenot prétend que seul Mgr Fellay est responsable des relations entre la Tradition catholique et le Saint-Siège. Sans aucun doute, Rome et Mgr Fellay lui-même aimeraient qu'il en fût ainsi. De cette manière, Rome pourrait récupérer d'un seul coup toute la « Tradition » et Mgr Fellay pourrait ainsi étendre à proportion son empire. Mais la « Tradition » est un ensemble composite et hétérogène d'instituts et de communautés religieuses qui, certainement, ne souhaitent pas tous être pris dans la rafle conciliaire, ni tous se retrouver sous la houlette de Mgr Fellay. C'est la raison pour laquelle Mgr Lefebvre répétait qu'il ne voulait pas qu'on dise qu'il était le chef de la Tradition catholique. Mais aujourd'hui, Mgr Fellay et son secrétaire jouent tous les deux le jeu de la Rome conciliaire.

Troisièmement, si Mgr Lefebvre a souligné, au moment des

sacres de 1988, que lui seul était responsable des relations de la Fraternité avec Rome, c'était parce qu'il savait que les jeunes collaborateurs qui l'entouraient ne sauraient faire face à la ruse des Romains, comme, hélas, nous avons pu le vérifier depuis sa mort en 1991. Il ne faut donc pas chercher la raison de ses propos dans la confiance qu'il aurait eue dans la structure de la Fraternité pour doter le Supérieur Général d'une grâce spéciale qui le mettrait à l'abri des Romains conciliaires. Si l'on veut se tromper, ce n'est pas par une structure que l'on sera sauvé. Mais Mgr Lefebvre pouvait-il en faire autrement ? Il fallait bien qu'il disparaisse un jour ou l'autre !

Chers Lecteurs, si vous connaissez un capitulant du Chapitre de juillet prochain, demandez-lui s'il est au courant de ce que dit le Secrétaire général !

Kyrie eleison.